

JUILLET 2024



Fiche de synthèse du programme de développement rural 2014-2022 de l'Aquitaine (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) aquitain le 7 août 2015. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 1 504 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont 880 millions € du budget de l'UE (environ 5% de l'enveloppe octroyée à la France) et 577 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte d'un transfert de 16 millions € du 1^{er} pilier de la PAC en 2021 et de 58 millions € provenant de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI). Ce programme a été modifié plusieurs fois, dont la dernière est intervenue le 26 juin 2024 par la décision d'exécution de la Commission C(2024)4577.

L'objectif principal du PDR aquitain est de développer l'économie rurale de manière viable et durable par le soutien aux exploitations situées dans les zones à contraintes naturelles, à l'installation de jeunes exploitants, à l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises rurales, aux services de base à la population, au tourisme en milieu rural, à la protection et l'amélioration de l'environnement et à la valorisation économique de la ressource forestière.

Le programme a déjà soutenu 4 550 exploitations pour des projets de modernisation et développement et a permis un soutien à l'installation de 3 278 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs afin de garantir le renouvellement générationnel. Près de 4% des ressources du programme seront utilisées pour améliorer les services de base dans les zones rurales avec l'objectif d'atteindre 30% de la population rurale. Aussi, 32% de la surface agricole régionale seront soutenus au titre des indemnités compensatoires pour les zones à handicaps naturels, 4 % de la surface agricole seront concernés par des mesures agroenvironnementales et plus de 10 % de la surface agricole par des primes allouées pour

la conversion et/ou le maintien de l'agriculture biologique. Environ 10% de la surface forestière sera reboisée suite à des événements catastrophiques de 2009 (tempête Klaus).

Durant l'été 2022, des incendies exceptionnels par leur ampleur et leur durée se sont déclarés dans le massif des Landes de Gascogne, détruisant plus de 30 000 hectares de forêt en Gironde, notamment à La Teste de Buch, Landiras, Landiras St Magne, Saumos et Arès. Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), l'Institut National de Recherche INRAE et l'ONF, composant le comité scientifique restreint de la mission départementale, ont présenté les premiers travaux en vue d'approches, d'objectifs et de moyens homogène pour lutter contre les feux de forêts et le reboisement.

Par ailleurs, un rapport du Sénat propose de revoir la stratégie actuelle de lutte contre les feux de forêt pour l'adapter au développement des feux hors normes. La stratégie envisagée porte sur deux axes majeurs : l'aménagement du territoire en amont et un renforcement des capacités d'intervention en situation d'incendie et pour le reboisement en aval.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [Politique Agricole Commune](#), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28¹ États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie commune pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), doté de 15,8 milliards d'euros, cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire. Le budget du FEADER est renforcé avec 867 millions d'euros de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales du territoire sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

Le programme couvre l'ensemble du territoire du PDR aquitain, d'une surface de 41 308 km² (7,6 % du territoire hexagonal de la France) ainsi qu'une population d'environ 3,3 million d'habitants. 76 % du territoire et 55 % de la population sont en zone rurale et intermédiaire.

Le PIB par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne communautaire. Le secteur tertiaire domine largement l'économie régionale (77 % de la valeur brute ajoutée et 76 % des emplois salariés). Les industries agroalimentaires et de bois-papier ont gardé une place économique majeure. En 2010, le secteur primaire représente 3,4 % de la valeur ajoutée régionale et 4,7 % des emplois.

Le territoire a une forte vocation agricole. La surface agricole utile (SAU) couvre environ 1,5 millions d'hectares (38 % du territoire) dont 28 % de prairies permanentes, 60 % de cultures arables (y compris oléo-protéagineux) et 12% de vigne.

Premier employeur industriel, le secteur agroalimentaire présente une forte proportion d'entreprises de petite taille ne permettant pas, sans interventions, un développement optimal de leur activité tant sur le plan de la modernisation des équipements que dans la recherche de nouveaux débouchés commerciaux.

¹ Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

Avec 1,9 million d'hectares, soit 46 % de la superficie régionale, le territoire du PDR est le premier massif forestier cultivé et certifié d'Europe. Le programme a pour objectif de promouvoir la création de valeur ajoutée à partir des ressources forestières provenant des massifs aquitains et de maintenir des emplois non délocalisables. L'ensemble de ces massifs forestiers constituent une réserve de biodiversité remarquable que le PDR contribue à préserver.

150 sites ont été désignés au titre de Natura 2000, ceux-ci traduisent toute la richesse et la diversité des milieux naturels du territoire et de la faune et de la flore qu'ils abritent. Le réseau couvre 10,5 % de la superficie totale dont 8,5 % de la SAU et 10 % de la surface forestière.

Environ 66 % de la surface agricole est située dans des zones à contraintes naturelles, dont 15 % en montagne. De la survie des exploitations situées dans ces zones dépend le maintien de l'environnement et des paysages qu'elles entretiennent. Une déprise agricole aurait des effets négatifs sur l'environnement et l'emploi en zone rurale d'où la nécessité de maintenir l'élevage, en particulier en zones de montagne via la trame agro pastorale.

Tout le territoire – y compris les espaces ruraux – profite d'un essor démographique mais de manière différenciée : l'espace littoral, et les couronnes des grands pôles urbains gagnent davantage d'habitants. L'attractivité démographique dont bénéficient les territoires ruraux n'endiguent pas les disparités en termes de services à la population et les difficultés de développement d'activité économique. Ainsi, soutenir des initiatives favorables au développement économique en milieu rural, notamment via le tourisme, et garantir un minimum de service à la population sur les territoires les moins dotés d'infrastructures constituent des grands enjeux du PDR aquitain.

2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la ***priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes.***

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutiendra des actions de démonstration et d'information ainsi que 7 projets de coopération dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme soutiendra des projets de modernisation et développement de 4 550 exploitations agricoles aquitaines (16% de l'ensemble) en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale et d'assurer à long terme la compétitivité de l'agriculture régionale. Il vise aussi le soutien à l'installation de 3 278 jeunes agriculteurs avec l'objectif d'encourager le renouvellement générationnel.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Il est prévu de soutenir 135 projets de certification de systèmes de qualité pour les produits agricoles et alimentaires.

Par ailleurs, le programme mobilisera plus de 78 million € d'investissements publics au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles et dans les industries agroalimentaires en vue de leur permettre d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale et dans un souci de développement économique durable.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

Le PDR agira pour la protection, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont, aussi, des facteurs d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire.

Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles à haute valeur environnementale vise à préserver l'environnement agricole mais aussi à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones. Le soutien du PDR passe par les indemnités compensatoires, ainsi que par des investissements pour les exploitations de montagne et la mise en œuvre d'actions de mise en valeur des espaces pastoraux.

Pour la préservation des ressources naturelles, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) seront activées sur environ 357.000 ha pour répondre aux besoins de préservation de la biodiversité, l'eau et les sols. Le soutien à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique (247.000 ha) ainsi que la protection des sites Natura 2000, à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires pour la France, contribuent aussi à cet objectif.

De plus, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale.

Concernant la forêt, 80 projets d'investissements pour l'amélioration de la résilience et la valeur des forêts est prévu. En tout, environ 10 % de l'allocation financière du PDR est consacrée aux actions pour accroître la valorisation économique des ressources forestières dans le cadre d'une gestion forestière durable.

L'efficacité des ressources et le climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation des ressources en eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Le montant des investissements dans des systèmes plus économes en eau s'élèvera à environ 19 millions €.

Le PDR vise aussi à reboiser environ 5 % de la surface forestière endommagée suite à des événements catastrophiques (tempête Klaus de 2009) afin de préserver les ressources forestières et maintenir le potentiel de séquestration de carbone des forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services de base et le cadre de vie. Environ 4 % des ressources du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif de faire bénéficier 30% de la population rurale de services et infrastructures améliorés.

Le PDR aquitain mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir les stratégies de développement local portées par 22 groupes d'action locale dont environ 72% de la population rurale pourra bénéficier.

Finalement, les 5 mesures les plus importantes du programme en termes de dépenses publiques totales sont dotées comme suit (entre parenthèses est mentionnée la part de l'enveloppe financière totale du PDR de l'Aquitaine) :

- Mesure M13 (ICHN) : 491 million € (32 %)
- Mesure M04 (investissements): 314 million € (21%)
- Mesure M08 (forêt) : 173 million € (11 %)
- Mesure M11 (Bio) : 165 million € (11%)
- Mesure M07 (services de base) : 95 million € (6%)

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Aquitain et indicateurs cibles

Target		Measure	Indicative public support	%
P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas			0,00	
1A Innovation, cooperation, knowledge			0,00	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	0,60	M01 Knowledge	0,00	
		M16 Cooperation	0,00	
1B Research & innovation			0,00	
T2: Total number of cooperation operations supported under the cooperation measure (Article 35 of Regulation (EU) No 1305/2013) (groups, networks/clusters, pilot projects...) (focus area 1B)	7,00	M16 Cooperation	0,00	
P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests			325.103.213,00	21,61%
2A Farm performance		Total: 2A	245.373.727,00	16,31%
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	10,54	M01 Knowledge	7.459.028,00	0,50%
Total investment € (public + private)	690.113.469,00	M04 Physical Investment	227.266.191,00	15,11%
Nr of holdings supported for investment in agricultural holdings (4.1)	4.550,00	M06 Farm and business development	200.000,00	0,01%
		M08 Forest	8.813.508,00	0,59%
		M16 Cooperation	1.635.000,00	0,11%

2B New farmers		Total: 2B	79.729.486,00	5,30%
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	7,59	M06 Farm and business development	79.729.486,00	5,30%
Total investment € (public + private)	79.729.486,00			
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid young farmers (6.1)	3.278,00			
P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture			78.700.629,00	5,23%
3A Competitiveness of producers		Total: 3A	78.700.629,00	5,23%
T6: percentage of agricultural holdings receiving support for participating in quality schemes, local markets and short supply circuits, and producer groups/organisations (focus area 3A)	0,60	M03 Quality schemes	10.211.950,00	0,68%
Total investment € (public + private)	342.443.396,00	M04 Physical Investment	68.488.679,00	4,55%
Nr of operations supported for investment (e.g. in agricultural holdings, in processing and marketing of ag. products) (4.1 and 4.2)	135,00			
Nr of holdings supported (3.1)	260,00			
P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry			767.233.806,00	51,00%
4A Biodiversity, HNV and landscapes		Total: P4	767.233.806,00	51,00%
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	15,96	M07 Basic services	42.190.377,00	2,80%
4B Water management		M10 Agri-environment-climate	68.356.419,00	4,54%
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	15,96	M11 Organic Farming	165.014.523,00	10,97%

4C Soil management		M13 Areas with natural constraints	491.672.487,00	32,68%
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	15,90			
P4 All Focus Areas				
Area (ha) under agri-environment-climate (10.1)	357.268,00			
Area (ha) - conversion to organic farming (11.1)	166.764,00			
Area (ha) - maintenance of organic farming (11.2)	80.064,00			
P5: Promoting resource efficiency and supporting the shift towards a low carbon and climate resilient economy in agriculture, food and forestry sectors			183.313.244,00	12,18%
5A Water efficiency		Total: 5A	19.014.447,00	1,26%
T14: percentage of irrigated land switching to more efficient irrigation system (focus area 5A)	0,81	M04 Physical Investment	19.014.447,00	1,26%
Total investment € (public + private)	47.536.118,00			
5E Carbon conservation / sequestration		Total: 5E	164.298.797,00	10,92%
T25: % des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4	5,14	M08 Forest	164.298.797,00	10,92%
P6: Promoting social inclusion, poverty reduction and economic development in rural areas			127.453.963,00	8,47%
6A Diversification, SMEs and job creation		Total: 6A	2.577.717,00	0,17%
T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	40,00	M06 Farm and business development	2.577.717,00	0,17%
Total investment € (public + private)	8.592.389,00			
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid/support for investment in non-agric activities in rural areas (6.2 and 6.4)	100,00			

6B Local development		Total: 6B	124.876.246,00	8,30%
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	71,70	M07 Basic services	53.324.970,00	3,54%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	30,34	M19 LEADER and CLLD	71.551.276,00	4,76%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	250,00			
Population benefiting from improved services/infrastructures (7.1; 7.2; 7.4; 7.5.;7.6; 7.7)	550.000,00			
Population covered by LAG	1.300.000,00			
Number of LAGs selected	16,00			
M20 TA			22.641.509,43	1,50%
			22.641.509,43	1,50%
Total public expenditure			1.504.446.364,43	100,00%